

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0818**

commune (s) : Ecully

objet : Autorisation donnée à la Ville de déposer une demande de permis de construire portant sur une parcelle communautaire située rue du Stade

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009

Décision n° B-2009-0818

commune (s) : Ecully

objet : **Autorisation donnée à la Ville de déposer une demande de permis de construire portant sur une parcelle communautaire située rue du Stade**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Unité patrimoine

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte du 1er janvier 1975, d'un tènement de 2 021 mètres carrés situé rue du Stade à Ecully et cadastré sous le numéro 828 de la section B, sur lequel est construite en partie la piscine municipale d'Ecully. La commune d'Ecully a saisi la Communauté urbaine par courrier en date du 3 décembre 2008 dans le cadre d'un dépôt de demande de permis de construire aux fins de remettre aux normes celle-ci.

Il est proposé que la Communauté urbaine, en tant que propriétaire, autorise la Commune ou toute société se substituant, à déposer ladite demande ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la commune d'Ecully ou toute société se substituant à déposer un permis de construire portant sur la parcelle communautaire cadastrée n° 828 de la section B et située rue du Stade.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.